

## **EXTRAIT DU PV DE LA REUNION DU CM du 26 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six du mois d'octobre à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRIENNE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. COUCHOUX Pascal, M. TOUZELET Romain, Mme COULON Arielle, M. COUCHOUX Eric, M. FATET Alain, Mme MEUNIER Estelle, Mme RUE Nadia et Mme CLERC Adeline.

Absents excusés : M. CHARBOUILLOT Jean -Paul, Mme PATEY Nadège

Lecture du compte-rendu du 10 octobre 2022

### **Enfouissement du réseau Télécom BTS Poste LE BAS (Proximité école) Annule et remplace la délibération DE 2022 036 - DE 2022 043**

Dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau électrique « Route de Bourg-en-Bresse », le SYDESL a étudié la réalisation de l'enfouissement des réseaux de télécommunications dans cette même rue.

Le coût des travaux s'élève à : 22 374 € T.T.C. soit 18 645 € H.T.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, en particulier la loi sur l'économie numérique du 21 juin 2004, et la convention passée entre le SYDESL et ORANGE, le coût des travaux de génie civil est à la charge de la commune et celui du câblage est supporté par ORANGE.

La commune étant adhérente au Fonds de mutualisation Télécom, la commune peut bénéficier d'une aide financière du SYDESL équivalente à 40 % du coût réel HT de la dépense, soit une subvention de 7 458 €.

Reste à la charge de la commune : 14 916 € T.T.C. (Dans le cadre de travaux Télécom, la participation de la commune est calculée sur le montant T.T.C.)

Cet exposé entendu, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire (SYDESL),
- donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale qui s'élève à la somme de 14 916 € T.T.C.
- dit que cette contribution communale sera inscrite au budget communal 2023 et sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.
- dit que cette délibération annule et remplace la délibération n° DE\_2022\_036 du 21 septembre 2022 ayant le même objet.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 27 octobre 2022

### **Convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée avec le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne - DE 2022 044**

La commune a signé une convention avec le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Cette convention a été signée pour trois ans et expire le 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de prestation de service proposée par le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, selon le modèle annexé à la présente délibération, pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec une date d'effet au 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026 ; et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 27 octobre 2022

### **Ouverture de crédits pour poteau incendie n° 12 - DM 2022 004 - DE 2022 045**

En juillet dernier, des fuites se sont déclarées sur la borne incendie n° 12 située au Murot. La SAUR a établi un devis pour la remplacer. Montant des travaux : 2 578.68 € T.T.C.

Il convient, par conséquent, de délibérer pour ouvrir des crédits au budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les ouvertures de crédits nécessaires à cette dépense.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 27 octobre 2022

#### **Devis du SYDESL pour la fourniture et la pose de prises guirlandes DM 2022 005 - DE 2022 046**

Dans le cadre du projet d'illuminations, il a été demandé au SYDESL le coût pour l'installation de 4 prises guirlandes sur l'éclairage public (candélabres 2 et 4 sur la route de Bourg en Bresse et, 7 et 56 sur la route de Louhans).

Montant du devis : 802.22 € H.T. (Montant à la charge de la commune) (le SYDESL récupère la TVA)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide la pose de 4 prises guirlandes sur l'éclairage public
- Autorise monsieur le Maire à signer le devis du SYDESL dont le montant s'élève à 802.22 € H.T.
- Décide les ouvertures de crédits nécessaires à cette opération.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 27 octobre 2022

#### **Rénovation salle polyvalente Lot 08 chauffage-ventilation-plomberie-sanitaires Avenant n° 1 et DM 2022 006 - DE 2022 047**

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle Marcel MATHY, lot n° 08 « Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires », monsieur le Maire propose de remplacer les diffuseurs de chauffage initialement prévus, en diffusion linéaire avec bandeau de soufflage linéaire.

Devis établi par l'entreprise LACLERGERIE, titulaire du marché :

Diffusion linéaire avec bandeau de soufflage linéaire, les diffuseurs prévus en version de base sont déduits.

Incidence financière : + 1 879.93 € H.T. soit + 2 255.92 € T.T.C.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- adopte l'avenant n° 1 au marché de travaux de rénovation de la salle polyvalente - Lot n°8 « Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires »,
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier
- Décide les ouvertures de crédits relatives à cet avenant

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 27 octobre 2022

#### **Révision des tarifs, du règlement, et des contrats de location de la salle Marcel MATHY pour l'année 2023**

L'achèvement des travaux de rénovation de la salle Marcel MATHY est prévu en février 2023, et les premières demandes de locations pour 2023 arrivent. Afin de pouvoir donner les conditions de locations aux demandeurs, il convient de délibérer au plus tôt sur les tarifs, le règlement et les contrats.

Le Conseil Municipal décide d'organiser une réunion de travail le 17 novembre à 18h30.

#### **Marquage véhicule Renault Kangoo immatriculé EC-581-XW DM 2022 007 - DE 2022 048**

Suite à l'achat d'un nouveau véhicule communal, monsieur le Maire propose d'identifier le véhicule et de l'équiper d'un kit de balisage obligatoire. Un devis a été demandé à DESIGN PUBLICITE.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- décide de procéder à l'identification du véhicule communal et de l'équiper d'un kit de balisage obligatoire
- donne un avis favorable à la proposition de DESIGN PUBLICITE
- autorise monsieur le Maire à signer le devis dont le montant s'élève à 390 € H.T.
- décide les ouvertures de crédits nécessaires

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 27 octobre 2022

#### **Questions diverses**

- PLUi : Dernière version des zonages pour vérification :

Présentation de la localisation des secteurs d'OAP (Orientations d'Aménagements et de Programmation). Ils sont au nombre de quatre : « La Platière Nord », « La Platière Sud », le « Centre-Bourg Sud » et le « Sud Brienne ». Les modifications majeures ne peuvent plus être effectuées (changement de zone « AU » au profit d'une autre par exemple), mais il peut y avoir des ajustements à la marge.

- Changements d'horaires pour l'éclairage public :

Afin d'effectuer le changement des horaires de l'éclairage public, le devis du SYDESL s'élève à 118.47 € H.T.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pascal COUCHOUX

